

FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Luc JAMBOIS



PARTIE I : LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

I LES COTISATIONS

- **obligatoires ?**
- **Statuts**
- **réduction d'impôts**

LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

2 LES DONNS

- **les réductions d'impôts (loi de 2003)**
- **Particuliers**
- **entreprises**

LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

3 LE PARRAINAGE

- **Recettes publicitaires**

LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

4 LES VENTES DE PRODUITS ET DE SERVICES

- **les conséquences fiscales (approfondies en partie 2)**
- **2 cas de figure:**
 - **les ventes de p. et de s. s'inscrivent dans le projet associatif**
 - **les ventes de p. et de s. ne s'inscrivent pas dans le projet associatif**

LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

4.1 : Les activités commerciales s'inscrivent dans le projet associatif :

- activité statutaire
- exemples : spectacle, formation, librairie, épicerie, galerie d'art, café/bar, production audiovisuelle, édition, entreprises d'insertion (...) etc...
- les questions que cela pose :
 - motivations et place des fondateurs
 - alternatives : entreprise individuelle, société classique, sociétés coopérative

LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

4.2 Les activités commerciales ne s'inscrivent pas dans le projet associatif :

- activités occasionnelles ou permanentes
- exemples d'activités occasionnelles : ...
- exemples d'activités permanentes : ...
- **attention** aux risques fiscaux : « l'activités principale non lucrative doit être distincte et prédominante »

LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

5 LES SUBVENTIONS :

« contribution financière d'une personne publique pour une opération justifiée par l'intérêt général »

- **l'initiative du projet vient de l'association**
- **le financeur ne demande aucune contrepartie**
- **→ différence avec la « commande publique » (DSP ou marché public)**

LES DIFFERENTES RECETTES POSSIBLES

5 LES SUBVENTIONS (suite)

- **Subventions liées au fonctionnement**
 - subvention de fonctionnement
 - subvention d'aide à un projet
- **Subventions d'investissement**

PARTIE 2 : LA FISCALITE DES ACTIVITES COMMERCIALES

I LES TEXTES FISCAUX APPLICABLES :

- **Circulaires fiscales du 15 septembre 1998 (4H5-98) et du 18 décembre 2006 (4H5-06)**
- **« les associations ne sont pas en principe assujetties aux impôts commerciaux (TVA, IMPOTS/SOCIETE, Contribution économique territoriale)**
- **→ « l'exonération est la règle, l'assujettissement l'exception »**

LA FISCALITE DES ACTIVITES COMMERCIALES

2 LES CONDITIONS D'EXONERATION DES IMPOTS COMMERCIAUX :

CONDITION N° 1 : LA GESTION DESINTERESSEE

- dirigeants bénévoles
- aucune distribution directe ou indirecte du bénéfice
- pas d'attribution d'actifs aux membres ou ayants droits

Les tolérances admises ...

LA FISCALITE DES ACTIVITES COMMERCIALES

CONDITIONS N° 2 : CONCURRENCE AVEC LE SECTEUR MARCHAND

« l'association exerce-t-elle ses activités en concurrence avec des entreprises du secteur lucratif ? »

→ si oui on examine les conditions de cette concurrence dans l'étape suivante... (« les 4 P »)

LA FISCALITE DES ACTIVITES COMMERCIALES

CONDITIONS N° 3 ANALYSE DE LA CONCURRENCE :

Les 4 P

- **Le produit**
- **Le public**
- **Le prix**
- **La publicité**

LA FISCALITE DES ACTIVITES COMMERCIALES

LA FRANCHISE D'IMPOTS DES ACTIVITES COMMERCIALES ACCESSOIRES

Cette franchise est subordonnée à 3 conditions :

- **la gestion doit rester désintéressée**
- **les activités non lucratives doivent rester significativement prépondérante**
- **le montant des recettes commerciales (occasionnelles ou régulières) ne doivent pas dépasser 61 634 €**

LA FISCALITE DES ACTIVITES COMMERCIALES

3 LES RESCRITS FISCAUX

L'administration propose aux associations deux rescrits fiscaux distincts :

- **Questionnaire relatif au régime fiscal au regard des impôts commerciaux**
- **Questionnaire d'habilitation à émettre des reçus fiscaux**

MERCI !